

Département
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
de BOULOGNE-sur-MER

Canton
de DESVRES/MARQUISE

MAIRIE de LANDRETHUN-le-NORD

Place Arnaud Beltrame - 62250

Tél : 03.21.92.85.08
Fax : 03.21.87.64.52

A.R.R.E.T.E T2025/0033

CIRCULAIRE PUBLIQUE :

Nous, Maire de la Commune de LANDRETHUN-LE-NORD,
Vu les articles L122-27 et L 131-2 du Code des Communes,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande la Sté Ramery – Avenue de l'Europe – 62250 Leulinghen-Bernes,
Vu les travaux de réfection ponctuelle des chaussées à effectuer sur diverses rues de la Commune.

A.R.R.E.T.O.N.S

Article 1 : Du 03 au 07 novembre 2025, la circulation sera généralement limitée à 30 km/h et le dépassement sera temporairement interdit sur les routes en travaux.

Article 2 : La circulation pourra être interdite à tous les véhicules pendant la durée de certains travaux,

Article 3 : La Société Ramery mettra en place la signalisation suivant la réglementation en vigueur. Elle sera responsable de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Maire de Landrethun-Le-Nord, Messieurs les Adjoints au Maire par délégation, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise sont chargés chacun en ce qui les concerne de vérifier l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

A LANDRETHUN-LE-NORD, le 28 Octobre 2025

